



Crédit municipal de Nice
RAPPORT ANNUEL
2019



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr



Sommaire

1. PRESENTATION

Mot du Directeur Général
Composition du Conseil d Orientation et de Surveillance

2. ACTIVITE DE GESTION

Les activités majeures
Statistiques prêts sur gage
Evolution des placements C A T
Evolution ratios de gestion

3. COMPTES ANNUELS

Bilan 2019
Résultat publiable 2019
Soldes intermédiaires de gestion 2019
Cadre juridique et financier
Règles et principes comptables
Notes sur le bilan
Notes sur le résultat



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Le mot du directeur général

La caisse de crédit municipal de Nice est un établissement public de crédit et d'aide sociale. Elle est dirigée par son Directeur Général, moi-même, et sous l'égide de son Conseil d'orientation et de surveillance présidé par Monsieur le Maire de la ville de Nice, Christian ESTROSI.

En France il n'existe plus que 18 caisses de crédit municipaux disposant pour certaines de plusieurs agences dans d'autres villes. Au total, seule une soixantaine de villes sur l'intégralité du territoire national peuvent se prévaloir de la présence d'une caisse de crédit municipal.

Nous disposons comme terrain d'exercice pour notre activité principale de notre siège de Nice et de notre agence à Cannes et notre agence de Menton. Notre zone d'action s'étend sur tout le département des Alpes Maritimes. Toute notre vocation sociale et solidaire s'y retrouve.

Notre mission principale réside dans notre vocation sociale.

Notre solution pour venir en aide aux personnes en difficultés est le prêt sur gage; activité dont nous avons le monopole d'exercice.

Nous proposons également d'autres services :

- Les prêts personnels en partenariat avec la caisse de crédit municipal d'Avignon
- Les comptes à termes solidaires.

Quelques chiffres :

L'exercice 2019 est marqué par une augmentation de 172 K€ du résultat brut d'exploitation par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par l'augmentation de l'encours des prêts sur gage (+ 3,65%).

Le « produit net bancaire » connaît une hausse de 130 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation se compose par la diminution des intérêts de placement (-43 K€), l'augmentation des tombées d'intérêts (+69 K€) et l'augmentation des commissions (+ 58 K€).

Marge nette d'intérêts :

La marge nette d'intérêts connaît une augmentation de 38 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ce constat résulte de la conjonction des éléments suivants :

On note une progression des intérêts comptabilisés sur les gages avec des encours de prêts sur gages en augmentation qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 18 365 K€ contre 17 719 K€ à fin décembre 2018.

Les bonis prescrits sont stable à 136 K€.



Le résultat net pour l'année 2019 s'élève à 641 K€ contre 535 K€ sur l'exercice 2018.

Le coefficient d'exploitation progresse à 71%.

Le montant global des encours de prêts sur gages après plusieurs années de baisse avait connu une progression au cours de l'exercice écoulé 2018 confirmée en 2019 avec une augmentation de 952 K€

Le nombre d'opérations d'engagement se stabilise à 9724 opérations à fin 2019. En revanche les opérations de renouvellement sont en progression (6 149 contre 4 580 en 2018)

Le prêt sur gage moyen est en augmentation se portant à 816 euros contre 768 euros sur l'exercice précédent.

Un très bon exercice 2019 vient de se terminer. Durant cette année, nous avons pu compter sur une équipe compétente, motivée et sur un Conseil d'Orientation et de Surveillance très impliqué. Je tiens à les en remercier ici.

Jean DAUMAS
Directeur Général



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE 2019



CREDIT MUNICIPAL DE NICE

sous la coordination de Jean DAUMAS, Directeur Général



CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Christian ESTROSI, Président de droit, Maire de Nice
Micheline BAUS, Vice-Présidente, Conseiller municipal



MEMBRES ÉLUS

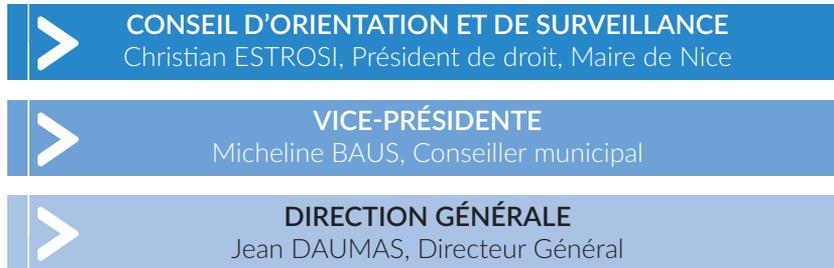
Philippe PRADAL - 1^{er} adjoint au Maire
Christian TORDO - Adjoint au Maire
Joëlle MARTINAUX - Conseiller municipal
Guillaume ARAL - Conseiller municipal



MEMBRES NOMMÉS

Raymond VALIER - Ancien directeur des finances de la ville de Nice
Eliane MARI-FONTANA - Médecin
Claude JACQUOT - Ancien directeur de banque
François DUNAN - Avocat
Pierre TOMAS - Huissier de justice

Organigramme du Crédit Municipal de Nice



DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Alexandre DELETTRE

DIRECTION FINANCIÈRE
Mathieu PRIN

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Wissem MAHROUG

CONTROLE PERMANENT
Fabrice CHERPIN

CONTROLE EXTERNE
PwC
PricewaterhouseCoopers

COMMISSAIRES PRISEURS

S.C.P. WETTERWALD-RANNOU
Commissaires Priseurs Judiciaires
Associés
50, Rue Gioffredo
06000 NICE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS S.A.
Stéphane MARFISI
300, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

LES ORGANISMES DE CONTRÔLES

L'autorité de contrôle prudentiel
et de résolution
La Chambre Régionale des Comptes
La Commission des Marchés publics
Le Comité d'audit



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

> 2. Activités de gestion



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



Les activités majeures

L'activité sociale

→ Le prêt sur gage

L'activité principale reste le prêt sur gage, monopole des Caisses de Crédit Municipal.

Les caisses de crédit municipal peuvent consentir à toute personne physique des prêts sur gages de biens mobiliers corporels, susceptibles d'une valeur appréciable et en bon état de conservation. Ces biens sont déposés dans leurs magasins et préalablement estimés par des appréciateurs.

Un contrat est délivré par la caisse à l'emprunteur simultanément au versement à ce dernier de la somme prêtée.

Le contrat est de deux ans renouvelable tous les six mois, sous réserve du paiement des intérêts et droits échus. Ils peuvent être aussi repris à tout moment par l'emprunteur, sous réserve du paiement du capital et des intérêts et droits échus. A défaut, ils seront vendus aux enchères publiques.

Après un délai de trois mois à partir du jour du dépôt de son bien remis en gage, tout déposant peut solliciter la vente de ce bien, avant même le terme fixé sur sa reconnaissance.

Les ventes sont effectuées par les commissaires-priseurs judiciaires attachés à l'établissement comme appréciateurs.

Si le prix de vente est supérieur au montant de la créance due par l'emprunteur, l'excédent lui est reversé (boni). Si le prix de vente est inférieur aux sommes à recouvrer, la perte est supportée par l'établissement et les commissaires-priseurs dans la limite de leur garantie.

L'activité bancaire

→ Le compte à terme solidaire

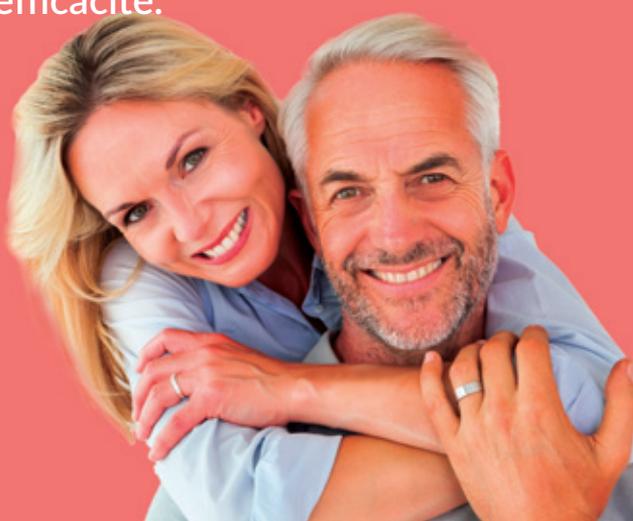
Une offre de placement sous forme de comptes à terme solidaires de 3 à 24 mois et de 1 500 à 200 000 euros par client est proposée aux particuliers et aux associations.

Cette épargne collectée nous permet de poursuivre nos actions sociales et solidaires en finançant notre activité principale : le prêt sur gages.

→ Les prêts personnels et les prêts de restructuration

En partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon nous proposons aussi des prêts personnels sans affectation de 500 à 6 000 euros et des prêts de restructuration de 500 à 75 000 euros.

**Crédit Express
ou de restructuration ?
Souplesse, simplicité
et efficacité.**



En partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, nous proposons des prêts personnels sans affectation de 500 à 6 000 euros et des prêts de restructuration de 500 à 75 000 euros. Pour plus d'informations, contactez-nous au 04 93 13 61 00.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon
N° ORIAS 07030366 - Contrôle de l'ACPR

> Prêts
04 93 13 61 00



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr



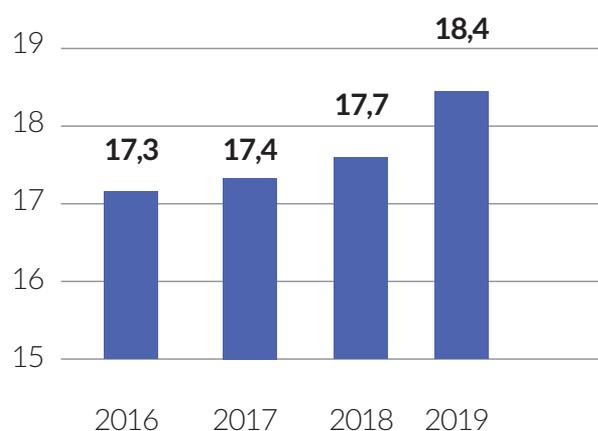
CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr

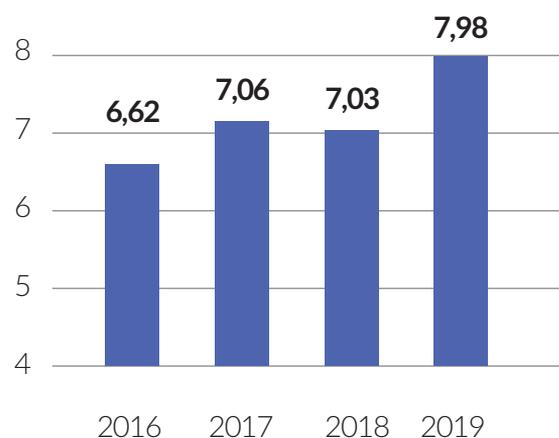


Evolution des encours et de la production de prêts sur gages

Evolution des encours de prêts sur gages (en M€)



Evolution de la production de prêts sur gages (en M€)



	2016	2017	2018	2019
NICE	13 221 276	13 278 632	13 345 941	13 774 439
Evolution Enc.	-2,58%	0,43%	0,51%	3,21%
CANNES	4 071 702	4 190 694	4 056 755	4 040 028
Evolution Enc.	-4,32%	2,92%	-3,20%	-0,41%
MENTON			316 430	550 170
Evolution Enc.				+73%
Total	17 292 978	17 469 326	17 719 126	18 364 637
Evolution Enc. Montant	-3,00%	1,02%	1,43%	+3,64%
Encours Moyens	684	716	758	816
NICE	20 180	19 317	18 323	17 500
CANNES	5 106	5 080	4 679	4 384
MENTON			378	615
Total	25 286	24 397	23 380	22 499
Evolution Enc. Nombre	-2,95%	-3,52%	-4,17%	-3,77%
Cours Moyens de l'or (Lingot)	36,000 15,20%	34,500 -4,17%	36,000 4,35%	42,000 +16%
Evolution Taux moyen	10,25%	10,30%	10,28%	10,28%
Tombées d'intérêts	1 968 807	1 984 892	2 009 817	2 078 701
Evolution intérêts	0,48%	0,82%	1,26%	3,43%



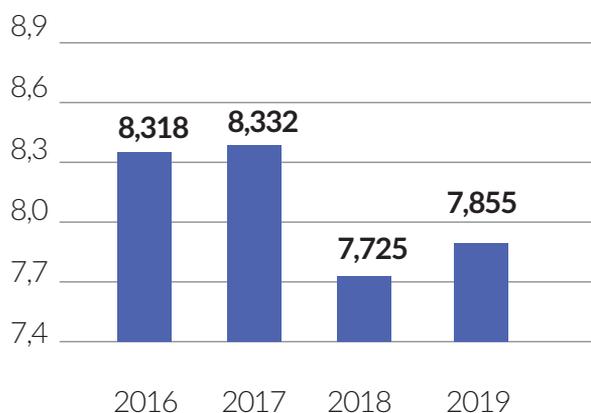
CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

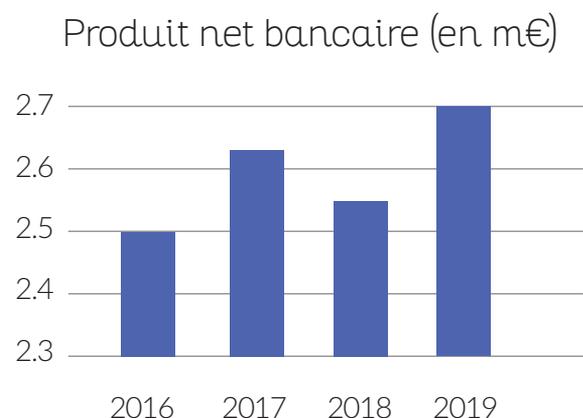
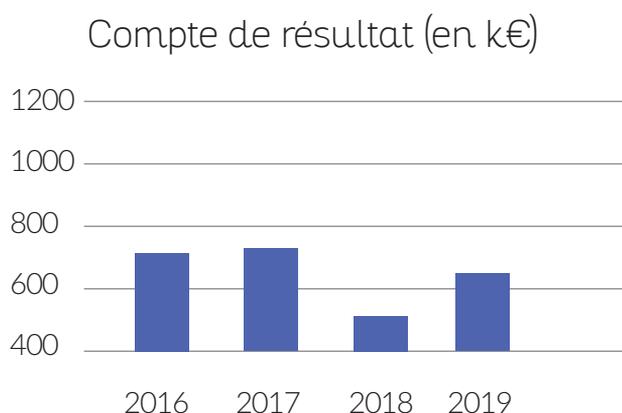
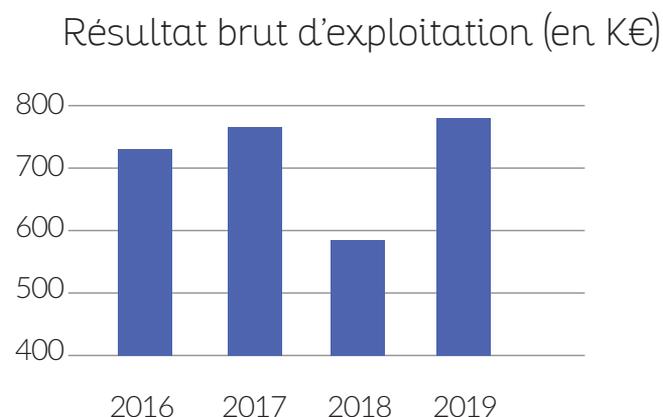
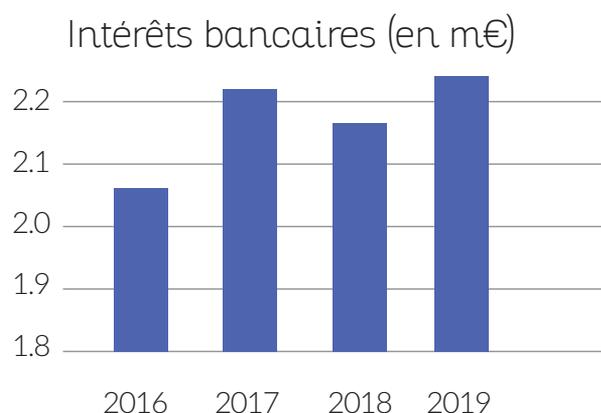


Situation CAT au 31 décembre 2019

		Nbre Clients	Nbre Contrats	Nbre moy. de contrat par client	Encours CAT en €	Encours moy. par client en €	Encours moy. par contrat en €	Taux moyen
NICE	2016	197	259	1,31	7 335 668	37 237	28 323	
	2017	200	254	1,27	7 041 698	35 208	27 723	
	2018	92	223	2,42	6 588 628	71 616	29 545	
	2019	82	227	2,77	6 893 576	84 070	30 369	
CANNES	2016	33	27	0,82	982 775	29 781	36 399	
	2017	25	33	1,32	1 291 276	51 651	39 130	
	2018	15	23	1,53	1 137 367	75 824	49 451	
	2019	18	21	1,17	961 337	53 408	45 778	
	2016	230	286	1,24	8 318 443	36 167	29 085	2,51%
	2017	225	287	1,28	8 332 974	37 035	29 035	2,11%
	2018	107	246	2,3	7 725 995	72 206	31 406	1,65%
TOTAL	2019	100	248	2,48	7 854 913	78 551	31 674	1,45%

Comptes à terme CAT (en M€)





Indicateurs et ratio (en M€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels

Evolution des encours

	2016	2017	2018	2019
Encours des prêts sur gages	17 293	17 469	17 719	18365
Prêt sur gages moyen (en €)	684	716	758	816
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	1 244	707	0	0

Performance financière

	2016	2017	2018	2019
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	2 072	2 232	2 160	2 258
Marge bancaire (MB)	2 495	2 617	2 533	2 689
Produit net bancaire (PNB)	2 500	2 634	2 548	2 699
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	12,6%	11,1%	11%	10,3%
Résultat brut d'exploitation (RBE)	724	761	591	763
Résultat net comptable	700	721	535	642
Rentabilité nette	28,0%	27,4%	21,0%	26%
Rentabilité sur capitaux propres	4,1%	4,1%	3%	3,5%



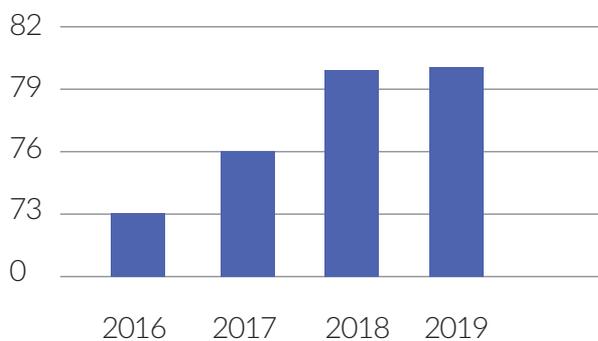
CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



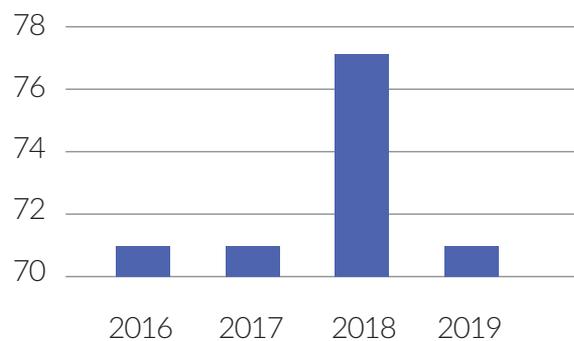
Indicateurs et ratio 2016-2019 (en k€)

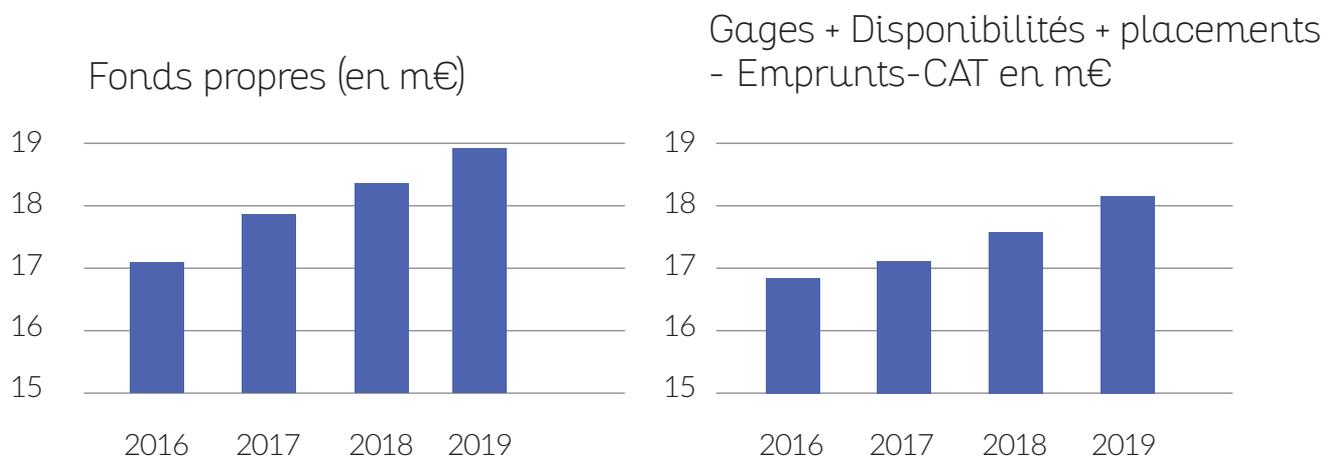
Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2016	2017	2018	2019
Efficacité et efficience structurelle				
Effectifs	25	26	27	26
PNB par agent	100	105	98	104
Coût du risque de crédit	213	241	21	33
Charges de personnel / PNB	49,7%	49,9%	53,7%	49,6%
Ratio de solvabilité (ratio Cooke ou McDonough)	82,0%	76,1%	80,8%	80,8%
Coefficient d'exploitation	71%	71%	77%	71%

Ratio solvabilité (en %)



Coefficient d'exploitation (en %)





Bilan patrimonial (en k€)

Bilan patrimonial : (montants nets)	2016	2017	2018	2019
Masses bilancielle (actif, passif)	27 484	27 618	27 327	27 839
Fonds propres	17 124	17 800	18 000	18 923
Disponibilités	1 560	2 543	2 097	2 149
Valeurs mobilières de placements	6 296	5 460	5 465	5 469
Emprunts d'exploitation + C.A.T. (capital restant dû)	8 318	8 332	7 726	7 855
Gages + Disponibilité + placements - Emprunts - CAT	16 831	17 140	17 555	18 128
Bonis Prescrits (En €)	87 360	219 485	136 907	136 735
Bonis Payés (En €)	946 890	955 048	626 353	717 505



> 3. Comptes annuels



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



Bilan ACTIF net

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
010 Caisse, Banques centrales, CCP	352 601		352 601	330 139
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	7 022 390		7 022 390	7 316 911
048 Opérations avec la clientèle	19 165 317	34 601	19 130 715	18 463 715
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	190 602	184 334	6 268	14 549
140 Immobilisations corporelles	5 489 585	4 627 332	862 253	900 873
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	26 243		26 243	102 173
180 Comptes de régularisation	419 988		419 988	57 356
L98PA TOTAL ACTIF	32 666 726	4 846 267	27 820 459	27 185 716

Bilan PASSIF net

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	8 733 958	8 546 585
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	174 821	182 630
370 Comptes de régularisation	6	151 407
380 Provisions pour risques bancaires	4 994	4 994
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	17 982 680	17 376 099
440 Capital souscrit	14 972 262	14 471 983
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	641 580	535 279
L99PA TOTAL PASSIF	27 820 459	27 185 716

HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

615 Engagements de financement

635 Engagements de garantie

ENGAGEMENTS RECUS

705 Engagements de financement

715 Engagements de garantie 18 929 643 18 279 429



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice

PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Compte de résultat

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
500 Intérêts et produits assimilés	2 359 834	2 328 894
505 Intérêts et charges assimilés	122 817	168 732
510 Produits sur opérations de crédit-bail et ass		
515 Charges sur opérations de crédit-bail et ass		
520 Produits sur opérations de location simple		
525 Charges sur opérations de location simple		
530 Revenus des titres à revenu variable		
540 Commissions (Produits)	431 082	373 157
545 Commissions (Charges)		
550 Gains, pertes / opér. des portef. de négocia		
555 Gains, pertes / opér. des portef. de placem		
560 Autres produits d'exploitation bancaire	12 590	17 620
565 Autres charges d'exploitation bancaire	2 455	2 565
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 678 234	2 548 373
605 Charges générales d'exploitation	1 815 992	1 844 372
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. incorp.	98 555	112 488
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	763 687	591 513
625 Coût du risque	32 665	21 035
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	796 352	612 549
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
650 RESULTAT COURANT AVANT IMP	796 352	612 549
Produits exceptionnels	87 225	83 542
Charges exceptionnelles	8993	18 709
665 Résultat exceptionnel	78 232	64 832
660 Impôt sur les bénéfices	233 004	142 102
665 Dotations, reprises de FRBG et prov. règle		
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	641 580	535 279

Soldes intermédiaire de gestion

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Intérêts et produits assimilés	2 359 834	2 328 894
sur opérations avec les établissements de crédit	48 957	43 662
sur opérations avec la clientèle	2 310 877	2 285 232
sur obligations et titres à revenu fixe		
Intérêts et charges assimilés	122 817	168 732
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	122 817	168 732
sur obligations et titres à revenu fixe		
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 237 017	2 160 162
Commissions (Produits)	431 082	373 157
Gains ou pertes / opérations de placement		
MARGE BANCAIRE	2 668 099	2 533 318
Autres produits d'exploitation bancaire	12 590	17 620
Autres charges d'exploitation bancaire	2 455	2 565
PRODUIT NET BANCAIRE	2 678 234	2 548 373
Salaires et traitements	1 338 614	1 369 909
Autres frais administratifs	477 377	474 464
Dotations amort. et prov. / immo incorpo. et corpo.	98 555	112 488
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	763 687	591 513
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	71	77
Dotations provisions pour dépréciation des créances	19 702	738 803
Reprises provisions pour dépréciation des créances	52 366	759 839
COÛT DU RISQUE	32 665	21 035
RESULTAT D'EXPLOITATION	796 352	612 549
Produits sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	796 352	612 549
Produits exceptionnels	87 225	83 542
Charges exceptionnelles	8 993	18 709
Résultat exceptionnel	78 232	64 832
Dotations au FRBG		
Reprises au FRBG		
Impôts sur les bénéfices	233 004	142 102
RESULTAT DE L'EXERCICE	641 580	535 279





Cadre juridique et financier

→ Détermination du cadre 2019

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

→ Relations avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur général, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier bancaire ou autres nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire (ou le sociétaire) unique de l'établissement.

Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

«En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés. L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.»

Par ailleurs, une tutelle posteriori est exercée par le Préfet des Alpes Maritimes sur les délibérations prises par le Conseil d'orientation et de surveillance.

«Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.»





Règles et principes comptables

A-Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2019

→ Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

→ Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après:

Catégorie de biens	Mode	Durée
Aménagements et Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

→ Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Créances douteuses :

- sur prêts sur gages :

les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

- sur prêts personnels

La déchéance du terme a été appliquée à l'ensemble des créances qui ont été intégralement dépréciées.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Conformément aux obligations de la réglementation bancaire, les intérêts douteux sont dépréciés à 100% et comptabilisés en Coût du risque.

Règle de la contagion :

Nous avons appliqué la règle de la contagion pour tous les clients qui ont au moins un dossier sur lequel nous avons une réquisition judiciaire.

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n° 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la réglementation comptable modifié par le CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005, abrogé et repris par ANC N° 2014-07, définit les critères du classement des créances douteuses au bilan.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



Règles et principes comptables (suite)

→ Provisions pour risques et charges

une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

→ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

→ Impôts sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

→ F.R.B.G.

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

B-Changement de méthodes comptables

→ NEANT

C-Evénements postérieurs à la clôture

Début janvier 2020, la découverte d'une épidémie de Coronavirus « Covid-19 » a été annoncée par les autorités chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le 11 mars 2020 l'épidémie de Covid-19 est déclarée pandémie.

Le 16 mars 2020 dans son adresse aux français, le Président de la République décrète un confinement global du territoire national qui durera jusqu'au 11 mai 2020.

La caisse de crédit municipal de Nice, soucieuse de préserver la santé et la sécurité sanitaire de son personnel et de ses usagers, a fermé totalement ses points d'accueil au public le 19 mars 2020 et a déclenché son Plan de Continuation d'Activité.

Cet évènement de portée mondiale totalement imprévisible aura un impact sur l'activité de la caisse de la caisse de crédit municipal en 2020.



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Notes sur le bilan

→ NOTE 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2019

La ligne « Caisse, Banque Centrales et CCP » correspond au compte de « Caisse » pour 199 K€ et au compte courant « La Banque Postale » pour un montant de 153 K€

→ NOTE 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR EN K€

OPERATIONS	CREANCES RATT.	A VUE	≤3 M	3 M< D≤ 6 M	6 M< D≤ 1 AN	1 AN <D <5 ANS	D >5 ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	58	2 713		250	1 250	2 751		7 022
Crédits	801		10 380	7 985				19 165
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	859	2 713	10 380	8 235	1 250	2 751	0	26 187
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	179	700	598	918	196	6 142		8 733
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	179	700	598	918	196	6 142	0	8 733

Pour information :

Les différentes échéances reportées dans le tableaux sur la ligne « opérations avec la clientèle » sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 7 855 K€.

CRÉANCES SAINES

exprimé en K€	31/12/2018	31/12/2019
Prêts aux Ets de Crédit	7 647	7 375
A vue	2 352	2 074
A Terme	5 295	5 301
Prêts à la Clientèle	17 431	18 365
Prêts sur gages	17 431	18 365

CRÉANCES DOUTEUSES

exprimé en K€	Créances au 31/12/19	Prov. au 31/12/19
Créances douteuses prêts personnels	0	0
Prêts sur gages	799	34
TOTAL	799	34

DETTES

exprimé en K€	31/12/2018	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	8 543	8 736
A vue	700	730
A terme	7 843	8 006
TOTAL	8 543	8 736

→ NOTE 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

→ NOTE 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

exprimé en K€	31/12/2018	Entrées	Sorties	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	581	38		619
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	215	7		222
Matériel informatique	288			288
Immobilisations en cours	0			0
TOTAL	5 444	45	0	5 489

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels	180	6		186
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	4			4
TOTAL	184	6	0	190

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

exprimé en K€	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 622	41		3 663
Autres immobilisations corporelles	458	29		487
Matériel de transport	0		0	
Matériel hors informatique	188	8		196
Matériel informatique	274	5		279
TOTAL	4 542	83	0	4 625

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels	169	15		184
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
TOTAL	169	15	0	184



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Notes sur le bilan

→ NOTE 5 – Provisions pour risques et charges

exprimé en K€	31/12/2018	Dotation	Reprise	Utilisation	31/12/2019
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)	5				5
TOTAL	5	0	0	0	5

→ NOTE 6 – F.R.B.G.

exprimé en K€	31/12/2018	Dotation	31/12/2019
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. a été créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

→ NOTE 7 – Actionnariat et capitaux propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves
- le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2019, soit 641 K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste excédents capitalisés pour un montant de 469 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 8 866 K€, et au poste bonis capitalisés pour un montant de 137 K€
- au versement d'un don de 35 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

exprimé en K€	31/12/2018	Affectation résultat 2018	Résultat 2019	31/12/2019
Dotation initiale	0			0
Excédents capitalisés	8039	358		8 397
Bonis prescrits	1252	137		1 389
Réévaluation terrains et immeubles	5181			5 181
Réserve Libre	2369			2 369
Résultat	535	-535	641	641
TOTAL	17376	-40	641	17 977
Affectation au C.C.A.S de Nice (+)		40		40

→ NOTE 8 – Autres postes du bilan

AUTRES ACTIFS

exprimé en K€	2018	2019
Dépôts versés	20	17
Autres débiteurs divers		
TOTAL	20	17

AUTRES PASSIFS

exprimé en K€	2018	2019
Impôts et charges sociales	7	11
Charges à payer	74	62
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	1	1
TOTAL	182	174

Charges à payer par nature

exprimé en K€	2018	2019
FNCSFT 2016	7	
FNCSFT 2017	7	7
FNCSFT 2018		7
Taxe apprentissage	6	0
Frais d'honoraires	23	24
Frais postaux et télécom	2	3
Entretien	2	2
Publicité et imprimerie	9	1
Aménagement		
Prestations de services	16	16
E.D.F.	2	2
TOTAL	74	62

Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

exprimé en K€	2018	2019
Charges et effets à recouvrer	57	420
Produits à recevoir		
TOTAL	57	420

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

exprimé en K€	2018	2019
Virements attendus	61	
Paievements internet	90	
Charges à payer		
TOTAL	151	0

**** Notes sur le hors bilan**

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2019

Les commissaires priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		18 364
- Intérêts		565
TOTAL	0	18 929

Pour information:

Les charges et effets à recouvrer sont représentés en grande partie par les produits de la vente à percevoir auprès de la SCP Wetterwald-Rannou-Cassegrain pour un montant de 367 K€.



Notes sur le résultat

→ NOTE 1 – Produits et charges d'intérêt 2019

exprimé en K€	31/12/2018	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	43	49
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 285	2 310
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 328	2 359

Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	168	123
TOTAL INTERETS ET CHARGES	168	123

→ NOTE 2 – Commissions

exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		431
TOTAL	0	431

→ NOTE 3 – Gains et pertes sur portefeuille de placement

Néant

→ NOTE 4 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 12 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 5 K€ et de revenus des immeubles pour 5 K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 2 K€

→ NOTE 5 – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel

exprimé en K€	31/12/2018	31/12/2019
Salaires et traitements	913	903
Charges sociales dont :		
- charges retraite et urssaf	298	283
- autres charges sociales	52	48
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	94	90
Impôts sur rémunérations et taxes	19	14
TOTAL	1 376	1 338

Services extérieurs

exprimé en K€	31/12/2018	31/12/2019
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	9	9
Rémunérations d'intermédiaires	64	66
Transports et déplacements	11	10
Autres services bancaires	1	2
Publicité	58	62
Autres prestations de services	72	68
Frais d'actes et de contentieux	0	0
Frais de télécommunications et postaux	35	34
Assurances	44	43
Entretien et réparations	74	81
Autres charges d'exploitation	97	99
TOTAL	465	474

Impôts et taxes

exprimé en K€	31/12/2018	31/12/2019
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	3	3
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	3	3

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés

→ NOTE 6 - Coût du risque

exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-20		-20
Reprise dépréciation	52		52
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis			
Condamnations			0
Pertes sur litige			0
TOTAL	32	0	32

→ NOTE 7 - Impôts sur les bénéfices

exprimé en K€	2018	2019
Impôt sur les sociétés	191	241
C.I.C.E.*	-41	
LOI Coluche	-8	8
TOTAL	142	233

Depuis le 1er janvier 2019, le Crédit Municipal ne bénéficie plus du CICE compte tenu de son statut d'EPA et du personnel appartenant à la Fonction Publique Territoriale.



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Notes sur le résultat

→ NOTE 8 – Résultat exceptionnel

exprimé en K€	2018	2019
Charges exceptionnelles	-19	-9
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-19	-9
Produits exceptionnels	83	87
- Autres produits exceptionnels .		
- Recouvrement après admission en non-valeur	83	87
TOTAL	64	78

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 13 K€ H.T.

→ Autres informations

Effectif 2019

Ventilation du personnel	31/12/2018	31/12/2019
Fonctionnaires titulaires	27	24
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers		2
Congé parental		
TOTAL	28	27

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant



RESPONSABILITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le Commissaire aux Comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences estimées nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2019 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 12 mai 2020

Jean DAUMAS
Directeur Général

Mathieu PRIN
L'agent comptable



MAZARS

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Etablissement public communal au capital de 14 972 262 €

43, rue Gioffredo 06000 NICE

SIREN : 260 600 796, RCS de NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directeur Général le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article

5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents adressés aux membres de Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'orientation et de surveillance appelé à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la 3^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Caisse relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL DE
NICE

Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2019

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 20 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS


STEPHANE MARFISI

MAZARS

300 AVENUE DU PRADO – 13008 MARSEILLE

TEL : +33(0)491 2961 01- FAX : +33(0)4 88 66 86 01

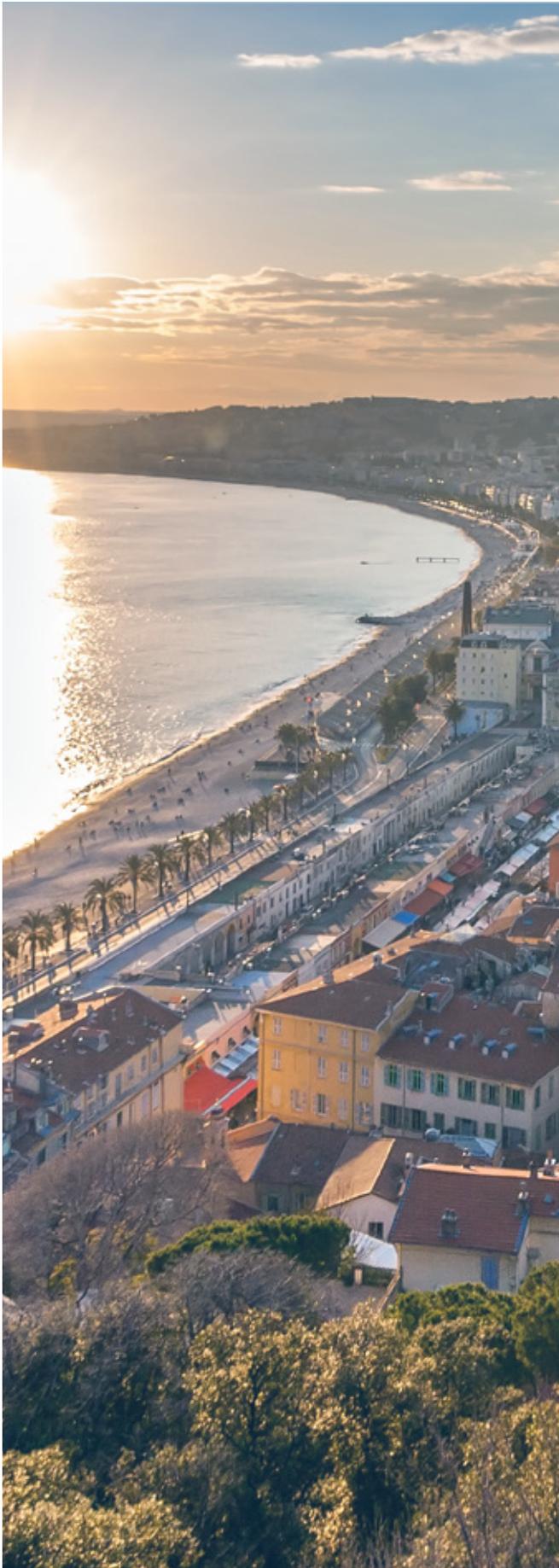
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr



CREDIT MUNICIPAL DE NICE

43, rue Gioffredo
06046 NICE CEDEX 1
Tél. : 04 93 13 61 00
Télécopie : 04 93 62 26 57

AGENCE DE MENTON

11, avenue de Verdun
06500 Menton
04 93 57 90 00

AGENCE DE CANNES

7, rue des frères Pradignac
06400 Cannes
04 93 99 11 81



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr